

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Séance Plénière des 28 et 29 juin 2007

Délibération n° : 53-2007

Metz, le 10 JUL. 2007

Le Président
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pascal COURTIOT

Objet : Création de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Delme

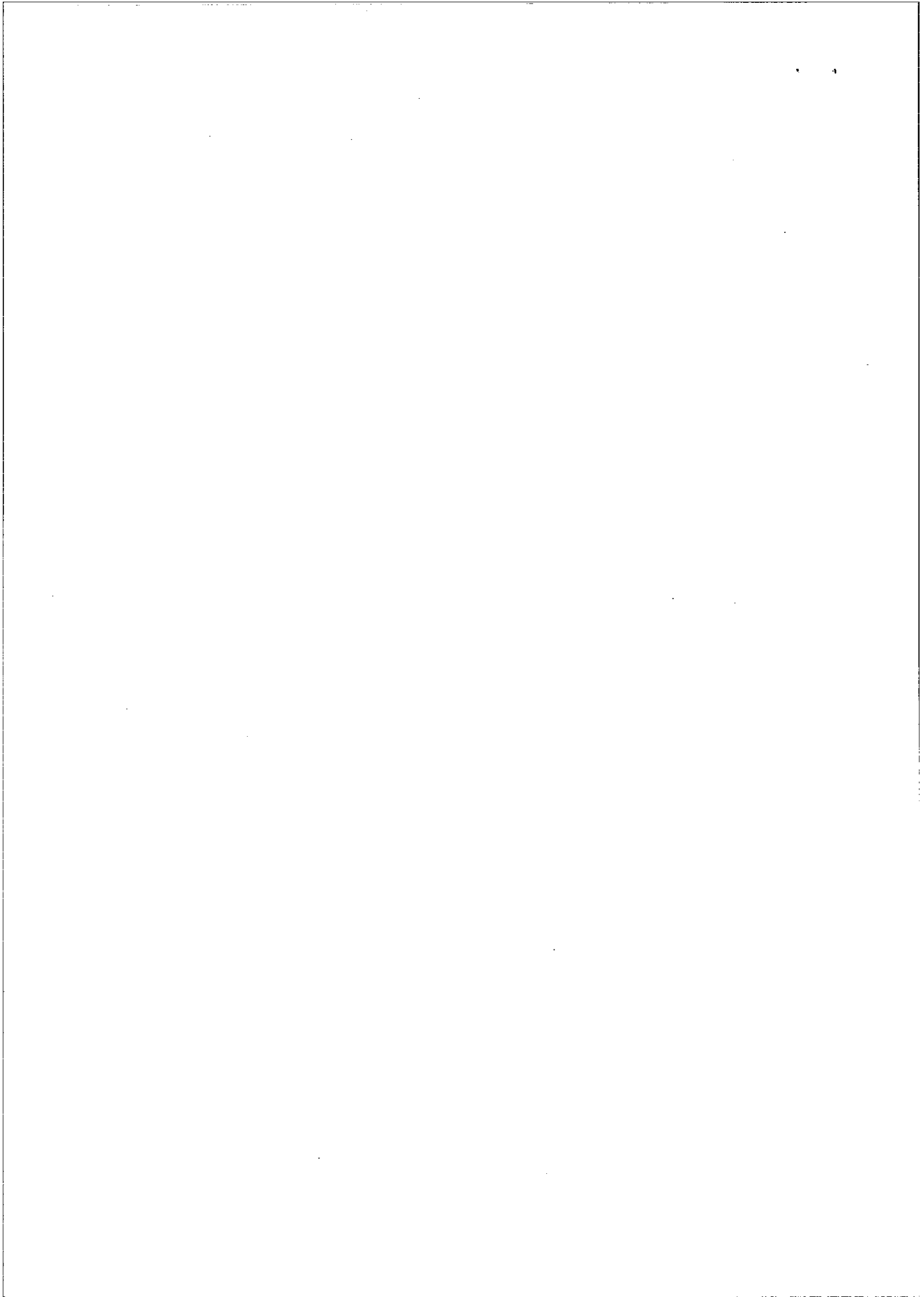
Axe : 76 A - Patrimoine naturel et biodiversité

Opération :

Numéro de suivi : 07SP-783

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE REUNI EN SEANCE PLENIERE
DECIDE :**

- VU l'avis favorable du Préfet de Région Lorraine en date du 13 juin 2006,
- VU l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature du 27 janvier 2006,
- VU l'avis réputé favorable du Conseil Général de la Moselle,
- VU la délibération de la commune de Juville du 23 octobre 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,
- VU la délibération de la commune de Xocourt du 19 décembre 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,
- VU la délibération de la commune de Liocourt du 30 mars 2007 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,
- VU la délibération de la commune de Puzieux du 14 novembre 2006 approuvant le projet de classement et donnant son accord à l'intégration des parcelles dont la commune est propriétaire au périmètre de la Réserve,



VU l'accord de l'Office National des Forêts en date du 28 août 2006, titulaire de droits réels sur une parcelle de la commune de Liocourt faisant partie du périmètre,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Conservatoire des Sites Lorrains donnant son accord en tant que propriétaire et titulaire de baux emphytéotiques dans le périmètre.

VU le rapport présenté par Monsieur le Président ;

VU l'avis de la Commission « Environnement et Développement Durable » du Conseil Régional ;

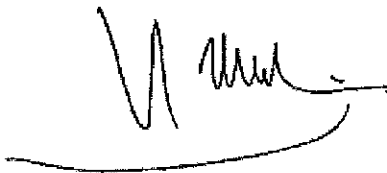
ARTICLE 1 : D'APPROUVER la création de la Réserve Naturelle Régionale de la Cote de Delme – Moselle.
D'AUTORISER le Président à conduire les démarches nécessaires au classement ainsi qu'à la gestion et la valorisation de la Réserve Naturelle Régionale de la Cote de Delme – Moselle.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente décision.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

LE PRÉSIDENT



Jean-Pierre MASSERET

